



Du 2 au 26 mai 2023

Défi « J'y vais ! »

Challenge en faveur des mobilités durables sur la région Grand Est

Mode d'emploi référent établissement

Afin de réduire l'empreinte carbone de nos déplacements pour limiter le réchauffement climatique et améliorer la qualité de l'air, le Défi scolaire a pour objectif d'initier de nouveaux comportements vis-à-vis des déplacements, en favorisant les modes actifs (vélo, marche, etc.) comme moyen de déplacement.

Comment ça marche ?

1

J'inscris ma structure au Défi

Chaque établissement souhaitant participer au Défi doit s'inscrire sur le site internet via un référent identifié.

En tant que référent, j'inscris mon établissement via le formulaire en ligne sur : <https://defi-jyvais.fr>

Je reçois le « code établissement » fourni une fois l'inscription terminée.

Le référent aura la vue sur l'ensemble des participants (responsables de classe) de son établissement. Il pourra modifier des informations, inscrire des participants et inscrire ses propres données.

2

Je partage le « code établissement »

Une fois le code en ma possession, je le partage aux référents de chaque classe de mon établissement (professeur, instituteur, éco-délégué, etc.).

Ils pourront ainsi créer un compte « Responsable de classe » et être automatiquement rattachés à l'établissement.

Pour ceux qui n'ont pas la possibilité de créer un compte sur le site du Défi, je leur partage les tableaux de comptage mis à disposition sur le site Internet.

3

J'anime le Défi

J'anime le Défi et je diffuse les outils de communication disponibles sur le site internet. Je sers de relais auprès de mon établissement pour les mobiliser et leur donner envie de participer au Défi.

4

Je centralise les informations

A la fin du Défi, je rassemble les tableaux de comptage et j'inscris l'ensemble des données sur le site Internet. Enfin, je vérifie que les informations ont bien été enregistrées par l'ensemble des responsables de classes.

Et voilà, le tour est joué !

POUR PARTICIPER, INSCRIVEZ VOUS SUR [HTTPS://DEFI-JYVAIS.FR](https://DEFI-JYVAIS.FR)

